



**Ordre des barreaux francophones
et germanophone de Belgique**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mineurs délinquants : Transfert à Saint-Hubert du centre fermé d'Everberg

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone fait part de ses préoccupations quant à, d'une part, la création de nouvelles places fermées pour les mineurs soupçonnés d'avoir commis un fait qualifié infraction et, d'autre part, quant au transfert du centre fermé d'Everberg à Saint-Hubert.

Il s'interroge en effet sur l'opportunité de consacrer des moyens financiers aussi importants à l'enfermement des mineurs qualifiés de délinquants alors que ceux-ci ne constituent qu'une minorité des jeunes pris en charge en Communauté française. Il rappelle que le secteur déplore régulièrement le manque de structures d'encadrement pour les familles, de lieux d'accueil pour les jeunes en danger et le financement dérisoire consacré à la mise en autonomie des adolescents

Il insiste aussi sur le fait que l'enfermement est une mesure qui ne doit être envisagée que de manière tout à fait subsidiaire selon l'esprit de la loi du 8 avril 1965 et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Dans son rapport publié le 2 février 2009, Thomas Hammarberg, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, rappelait que l'impératif premier est d'apprendre aux jeunes à assumer la responsabilité de leurs actes mais qu'ils sont avant tout des enfants. Selon le Commissaire, la détention des enfants ne devrait être qu'une mesure de dernier ressort, dans les seuls cas où le mineur constitue une menace grave et permanente pour la sécurité publique. De plus, dans ces cas, il importe de séparer les détenus mineurs des adultes.

L'accent doit donc avant tout être mis sur la prévention. Allouer davantage de moyens aux mesures préventives permettrait de réduire l'enfermement et de réserver les places disponibles aux mineurs ayant commis des faits graves nécessitant ce placement.

Par ailleurs, le choix d'implanter un centre fermé à Saint-Hubert aura des répercussions dont le pouvoir politique ne semble pas avoir conscience. Il s'agit là en effet d'un endroit particulièrement excentré en Communauté française. Comment la plupart des familles vont-elles pouvoir rendre visite aux jeunes qui seront placés dans ce centre ? Les avocats des jeunes placés vont-ils pouvoir continuer à rendre visite à leurs jeunes clients ?



**Ordre des barreaux francophones
et germanophone de Belgique**

Enfin, il paraît inadéquat d'avoir choisi, pour l'enfermement de mineurs un site qui est commun à un établissement pénitentiaire pour adultes.

Une délégation d'avocats visitera **le 8 mai 2009** les nouveaux locaux qui devraient accueillir prochainement les jeunes « délinquants » en fin d'année 2009. Ils invitent la Presse à se joindre à cette initiative

A cette occasion, l'O.B.F.G. souhaite soumettre à la réflexion de tous la question de l'enfermement des jeunes et les conditions d'enfermement qui sont mises en œuvre actuellement par le pouvoir politique.

Pour l'OBFG

Jules VOISIN
Administrateur